

2022/28/07/12

**COMMUNE
DE
GOURIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 JUILLET 2022**

Date de convocation :
18/07/2022

Convocation affichée le :
21/07/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 22
Procuration (s) : 5
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le 08/08/2022
Certifié exécutoire le 08/08/22
Publié ou notifié le 08/08/22
A GOURIN, le 08/08/2022
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



MIS EN LIGNE LE
Pas de site internet

L'an deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, GOUJARD Laurine, LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, BOUÉDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PHILIPPE Jean-Luc formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s)(es) excusé (s)(es) : BOURLÈS Christophe, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE GRAND Mickaël, PICARDA Styren.

Procuration(s) : BOURLÈS Christophe à HENRY Catherine, POUPON Marie-Laure à JANNY Patrick, PERON Alan à LE GRAND Hicham, LE GRAND Mickaël à COUGARD Christelle, PICARDA Styren à ULLIAC Morgane.

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

12- ACTUALISATION DU LINÉAIRE DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (D.G.F)

La longueur de la voirie communale impactant les montants de la dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire, chaque année, de communiquer aux services de la préfecture la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Il expose qu'un recensement général des voies a été établi, par HYDRACOS, bureau d'études techniques, le 7 avril 2022. Une mise à jour est intervenue le 4 juillet 2022, selon le tableau suivant :

VOIES	LONGUEURS
Route communale revêtue	177.1 km
Route communale empierrée	38.2 km
Sous-Total	215.3 km
Chemin	112.2 km
Sentier	8.0 km
Rond-point	0.1 km
D302, D301, D128, D769, D27, D1, V7 (Gestion Morbihan)	44.8 km
TOTAL	380.4 km

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article L.161-1 du code de la voirie routière, les chemins ruraux appartiennent au domaine privé de la commune et n'ont pas à être pris en compte. Il en est de même pour les voies privées ouvertes à la circulation publique ainsi que les chemins et sentiers d'exploitation. Ainsi, il est proposé de modifier le linéaire de la voirie publique communale en le portant à **215.3 km** au lieu de 82.429 km.

VU les articles L.2334-1 et L.2334-23 du Code Général des collectivités Territoriales,

VU l'article L.161-1 du code de la voirie routière,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

ARRÊTE le linéaire de la voirie publique communale à **215.3 km** au lieu de 82.429 km.

AUTORISE le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur auprès des services de la Préfecture pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Pour extrait conforme au registre,

A GOURIN, le 28 juillet 2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.